

- > Associations de plongeurs
- > Services de secours sanitaires et de sécurité
- > Hôpitaux universitaires suisses
- > Hôpitaux cantonaux romands
- > Hôpitaux vaudois

Lausanne et Genève, le 30 juin 2008

Prestations de médecine hyperbare

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la répartition des activités de pointe entre les hôpitaux universitaires de Lausanne et de Genève, l'Association Vaud-Genève a décidé de se doter des meilleures techniques en matière de médecine hyperbare et de concentrer ces prestations sur le site des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Au CHUV comme aux HUG, les installations étaient devenues obsolètes et devaient être remplacées. Par ailleurs, ces thérapies concernent un petit nombre de patients, nécessitent un équipement onéreux et la permanence d'une équipe hautement spécialisée. A titre d'exemple, au CHUV, le coût total (mise à jour de l'infrastructure, construction, coût d'exploitation) pour une période de 5 ans, dépasse les 5 millions de francs pour 175 patients.

La Direction du CHUV remercie les équipes qui ont assuré ces prestations jusqu'à présent et qui continueront de le faire jusqu'à la fin de cette année. Grâce à leur engagement, les patients qui en avaient besoin ont reçu les soins nécessaires, avec des évolutions parfois spectaculaires.

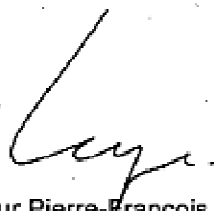
Dès le 1^{er} janvier 2009, les patients aujourd'hui dirigés sur le CHUV, devront être orientés directement vers les HUG qui disposent d'un service de piquet fonctionnant 365 jours/365 et 24h/24.

Leur prise en charge sera assurée par une équipe médicale, placée sous la direction du Pr François Sarasin, médecin-chef du service des urgences des HUG, et conduite par un médecin spécialiste, le Dr Jean-Yves Berney, pneumologue et plongeur expérimenté, assisté par la Dre Deborah Pugin, intensiviste-spécialiste en neuro-réanimation, et le Dr Yvan Green, urgentiste.

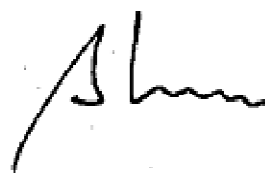
Toutes les mesures sont prises pour garantir la qualité des prestations. Dès l'été 2009, les HUG disposeront d'un nouvel équipement de médecine hyperbare avec deux chambres, autorisant le traitement simultané de plusieurs patients (jusqu'à huit personnes) avec deux types de pathologie (par exemple : accident de plongée et intoxication au monoxyde de carbone).

L'annonce de cette décision est faite le 1^{er} juillet par les deux Conseillers d'Etat vaudois et genevois en charge de la santé.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Professeur Pierre-François Leyvraz
Directeur général
CHUV



Bernard Gruson
Directeur général
HUG